

Communiqué de presse
Paris, le 22 juin 2023

Suppression du tarif réduit sur le GNR : « *Nous ne serons pas la variable d'ajustement budgétaire du Gouvernement !* »

La Fédération Nationale du Bois a pris connaissance de la volonté affichée par le ministre de l'Économie, Bruno LE MAIRE, de mettre fin d'ici à 2030 au tarif réduit sur le gazole non routier (GNR) utilisé pour l'agriculture et la gestion forestière. Cette annonce est intervenue au cours des Assises des finances publiques, qui participent à la préparation du prochain projet de loi de finances pour 2024.

Cette menace, à la veille du salon Euroforest, l'évènement de référence en Europe pour l'exploitation forestière, est difficilement compréhensible pour les acteurs de la transformation du bois. La suppression de l'avantage fiscal sur le GNR a déjà été évoquée plusieurs fois, mais a été repoussée à quatre reprises ces cinq dernières années. Cela démontre bien le caractère insoutenable économiquement pour les acteurs concernés de cette mesure, et son incohérence avec l'envolée des prix que nos entreprises subissent sur leurs charges fixes.

Nous ne serons pas la variable d'ajustement budgétaire du Gouvernement ! Cette mesure de rendement fiscal n'a aucune vertu environnementale en l'absence d'alternative écologique. Elle est difficilement soutenable pour les entreprises dans un contexte toujours inflationniste. La suppression de cet avantage fiscal, ou plutôt « rééquilibrage » nous devrions dire, pourrait mener à une augmentation de 15 % des coûts de la récolte du bois en France. Au moment même où le prix du matériau bois se tend, que les coûts fixes restent au plus haut, nos TPE, PME et ETI, acteurs de la transformation du bois, ne s'en remettraient pas.

La filière de transformation du bois étant essentielle à l'atteinte de nos objectifs de décarbonation, nous constatons que cette mesure est incohérente avec les engagements pris par le Président de la République, dans le cadre de la planification écologique. Comment atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 en se privant du deuxième puits de carbone naturel et du seul matériau à stocker du carbone ? Aussi, **nous demandons dès maintenant le maintien de cette mesure de justice fiscale sur le GNR.** Cette menace brandie pour l'examen du prochain projet de loi de finances, dès cet automne 2023, ne permet absolument pas de bâtir un véritable plan de transition écologique, comme le Gouvernement s'est engagé à le mettre en œuvre dans d'autres secteurs économiques.

La Fédération Nationale du Bois est favorable à la mise en place d'une fiscalité écologique qui permette de rentrer l'accès aux biocarburants attractifs et ainsi accélérer la décarbonation du secteur. Nous pensons également qu'un mécanisme de suramortissement pour l'acquisition d'engins et de matériels plus écologiques serait une bonne solution afin d'accompagner les entreprises concernées dans la décarbonation de leurs outils de production et en prenant en compte l'arrivée de nouveaux modèles sur le marché. Mais force est de constater qu'aujourd'hui, aucune alternative écologique viable et crédible au GNR n'est disponible sur le marché. Sans cette alternative, la filière de transformation du bois va se

prendre de plein fouet cette mesure injuste, et n'aura d'autres choix que de prendre des mesures de réduction d'emplois. Certains d'entre nous ne s'en remettront pas.

Dans ce contexte, nous demandons au ministre de l'Économie de nous recevoir au plus vite, de stopper ses intentions sur le GNR sans plan crédible de transformation écologique, d'écouter et prendre en compte nos demandes pour que la filière et nos entreprises puissent vivre décemment et contribuer à la transition écologique du pays, à sa souveraineté industrielle et à l'équilibre de la balance commerciale. Nous sommes le moteur de l'économie dans les territoires, pas le cheval à abattre !

A propos de la FNB

La FNB est l'une des principales organisations professionnelles françaises des entreprises de la filière forêt-bois. Au-delà d'un maillage territorial, la FNB fédère 80 organisations nationales, régionales ou métiers dédiés au bois français et à son utilisation. Elle représente ainsi 1750 entreprises pour 5 milliards d'euros de chiffres d'affaires. La raison d'être de la FNB réside dans son rôle de représentant institutionnel auprès des instances politiques, administratives, professionnelles, économiques et sociales, et y compris à l'échelon européen. Plus d'informations : www.fnbois.com

Contact : infos@fnbois.com